Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MISE EN ?UVRE DE LA DÉMARCHE ETACOM DANS LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

RADEO : un réseau administratif commun pour les établissements scolaires du canton

Dans l'optique de l'application d'EtaCom, le Conseil d'Etat prévoit la création d'un réseau informatique administratif de l'enseignement obligatoire appelé RADEO. Ce projet répond au regroupement des ressources de gestion des établissements, auparavant communales, sous l'égide du Département de la formation et de la jeunesse. Il lui permettra d'homogénéiser ces ressources administratives et de mettre en place une organisation adéquate et opérationnelle à l'échelon cantonal.

Avant la mise en ?uvre des décisions relevant d'EtaCom, la gestion financière des 91 établissements scolaires du canton dépendait essentiellement des communes. Les établissements étaient gérés du point de vue administratif au travers des budgets et des comptes communaux. De fait, l'informatique mise actuellement à disposition pour la gestion des établissements appartient aux communes. En conséquence, il existe une importante diversité d'un établissement à l'autre.

C'est pourquoi, au moment du transfert au Canton du personnel et des infrastructures des secrétariats des établissements, dicté par EtaCom, il a paru indispensable au Conseil d'Etat de doter le DFJ d'une organisation adéquate et opérationnelle pour assurer sa mission. Le projet de décret intitulé " Réseau administratif de l'enseignement obligatoire - RADEO " découle de ce souci. L'investissement prévu s'élève à CHF 2'411'000.-, en grande partie consacrés à l'extension du réseau et à l'achat de matériel standardisé. Les communes n'assumeront que les frais liés aux bâtiments dont elles ont la propriété, conformément à EtaCom. Par souci d'équité, les communes ayant déjà réalisé les investissements nécessaires seront indemnisées.

L'objectif du projet est de permettre que tous les collaborateurs des directions des établissements puissent travailler sur un ordinateur aux standards de l'Etat et connecté au réseau cantonal vaudois (RCV). Tous les établissements du canton bénéficieront également du même soutien technique et logistique et utiliseront les applications comptables, financières, de communication et de gestion de

l'administration cantonale vaudoise. Le projet a également pour but de conserver, le cas échéant, les accès aux applications communales.

L'exposé des motifs sera soumis prochainement au Grand Conseil, accompagné de deux décrets d'investissement et d'un décret de fonctionnement. Ce projet ne concerne toutefois pas l'informatique pédagogique (c'est-à-dire à l'usage des élèves) qui fait actuellement l'objet d'un schéma directeur en voie d'élaboration.

Infrastructures, équipements et procédures pour la gestion des établissements devraient être disponibles au plus tard pour le 1er janvier 2004, moment de la bascule des points d'impôts.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 13 février 2003

DFJ, Pierre Jaccard, directeur général adjoint à la DGEO, 021 316 31 54

texte_radeo